

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

/) E C R E T

D/94/ 189 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES
AU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET
DES SPORTS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale ;
VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 août 1994 ;
VU Le Décret D/94/156/PRG/SGG du 23 novembre 1994 portant Attributions et Organisation du Ministère de la Jeunesse, des Arts et des Sports.

D E C R E T E

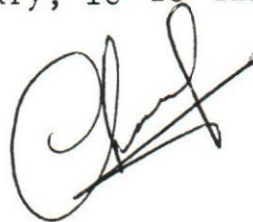
Article Premier : Sont nommés dans les fonctions de Conseillers, les Hauts Fonctionnaires dont les noms suivent :

1. Conseiller chargé des Sports :
Monsieur MORCIRE SYLLA, confirmé.
2. Conseiller chargé de la Jeunesse :
Monsieur SORIBA SYLLA Inspecteur de Jeunesse et des Sports, précédemment Directeur National Adjoint de la Jeunesse et de l'Education Populaire.
3. Conseiller chargé des Arts : Docteur SAIDOU DIOUBATE Professeur, précédemment Directeur National Adjoint de la Culture.

.../...

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, 1e 28 DECEMBRE 1994

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a final diagonal stroke.

LANSANA CONTE